Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260605-2026_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 5 JUIN 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

29 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (15) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, PRIGENT Yves, LORGERE Noëlle, THORAVAL Géraldine, HAMELIN-PAILLARD Laëtitia, CHERITEL Morgane, DANIEL Aurélie, YAUDET Justin, BENECH Thomas, MONFORT Alain-Yves, MINTER Denis.

A été nommée secrétaire de séance : Mme DANIEL Aurélie

Objet de la Délibération

2026.26

ADMISSION EN NON-VALEUR.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a reçu du SGC de Guingamp une liste de titres pour admission en non-valeur de créances irrecouvrables.

Le total s'élève à 1 084.76 €, le mandatement sera à émettre au compte 6541.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

3 débiteurs sont concernés pour les motifs suivants : combinaison infructueuse d'actes et personne disparue (cessation de l'entreprise)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

– APPROUVE l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables, conformément aux demandes du comptable,

– EN IMPUTE la dépense, soit 1 084.76 € à la section de fonctionnement article 6541,

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260605-2026_26-DE

– AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,